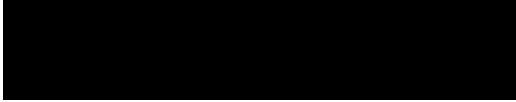


PAR COURRIEL

Québec, le 9 septembre 2026



Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M100572

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 17 juillet 2026, visant à obtenir :

« pour chacune des années financières 2016-2017 à 2025-2026, les documents concernant toute aide financière accordée à La Fête du Lac des Nations inc. ou à l'événement Fête du lac des Nations de Sherbrooke par le ministère du Tourisme.

Ma demande vise notamment les sommes accordées dans le cadre du Programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques, ainsi que de tout autre programme, fonds, mesure spéciale ou enveloppe discrétionnaire administré par le ministère.

Je souhaite obtenir, pour chacune des années visées:

- 1. Le montant demandé par l'organisme;*
- 2. Le montant recommandé, autorisé, accordé et effectivement versé;*
- 3. Les documents indiquant les critères ayant servi à déterminer le montant accordé, notamment l'achalandage, la provenance des visiteurs, le nombre de nuitées, les dépenses touristiques, les retombées économiques, la durée de l'événement et la part de financement public ou privé;*
- 4. Les prévisions d'achalandage, de fréquentation touristique, de nuitées et de retombées économiques présentées par l'organisme;*
- 5. Les rapports finaux, redditions de comptes, bilans d'activités, états financiers, rapports d'achalandage, études de provenance des visiteurs et évaluations des retombées remis au ministère;*
- 6. Les données réelles obtenues après l'événement concernant l'achalandage, le nombre de visiteurs de l'extérieur de la région, les nuitées et les retombées économiques;*
- 7. Tout document faisant état d'un écart entre les résultats prévus et les résultats réalisés;*

...2

8. *Tout document concernant une réduction, une retenue, une suspension, une récupération ou un remboursement de l'aide financière accordée;*
9. *Tout document expliquant une hausse ou une diminution importante du financement accordé d'une année à l'autre;*
10. *Tout tableau récapitulatif existant permettant de connaître, par année, les montants demandés, accordés et versés à l'organisme.*

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme détient des documents contenant les renseignements recherchés en lien avec le point « 2. » de votre demande, vous les trouverez en pièce jointe.

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1, ci-après la Loi), le droit d'accès vise uniquement les documents existants dont la communication ne requiert ni calcul ni comparaison de renseignements. Or, l'obtention d'informations supplémentaires afin de répondre au point « 3. » de votre demande impliquerait une comparaison entre plusieurs fichiers, ce qui excède le cadre prévu par la Loi. Par conséquent, ces renseignements ne peuvent vous être transmis. En vertu de l'article 13 de cette même Loi, et afin de consulter les critères ayant servi à déterminer le montant accordé dans le cadre du programme d'aide financière aux festivals et événements touristiques, nous vous invitons cependant à consulter les pages Web de ce programme:

- [Aide financière aux festivals et aux événements touristiques 2023-2026](#)
- [Aide financière aux festivals et aux événements touristiques](#)

Parmi les documents visés par les points « 3. », « 4. », « 5. » et « 6. » de votre demande, certains appartiennent à un tiers. En ce sens, conformément aux articles 23, 24 et 49 de la Loi sur l'accès, ce tiers a été consulté et nous a transmis ses observations. Celui-ci s'oppose à la communication des documents lui appartenant. Ces documents ne peuvent donc vous être transmis.

En ce qui concerne les points « 7. », « 8. », « 9. » et « 10. » de votre demande, nous souhaitons vous informer que le ministère du Tourisme ne détient aucun document permettant d'y répondre.

Par ailleurs, les documents du ministère qui peuvent être communiqués contiennent certains renseignements personnels. En vertu des articles 53 et 54, ces renseignements ne peuvent être divulgués. Ils ont donc été caviardés dans les documents joints à la présente lettre.

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Le responsable de l'accès aux documents,

Frédéric Desjardins

p.j. Avis de recours

Fête du lac des Nations_let ann

Fête du Lac des Nations - Lettre annonce

Lac des Nations - Let ann

091636_Let ann_Fête_Lac-des-nations_Sherbrooke

121046_Let ann 2020_Fête du Lac des Nations

122679_Let ann_Fête du lac des Nations

3221_Let ann A_V2_boni_Fête du lac des Nations

Fête du Lac des Nations_Let ann_FE_4576

Lettre d'annonce - Programme Virage durable -La Fête du Lac des Nations inc_

LacNations_GrilleAnalyse

EXTRAITS DE LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Article 15

Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

1982, c. 30, a. 15.

Article 23

Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

Article 24

Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

Article 49

Lorsque le responsable doit donner au tiers l'avis requis par l'article 25, il doit le faire par courrier dans les 20 jours qui suivent la date de la réception de la demande et lui fournir l'occasion de présenter des observations écrites. Il doit, de plus, en informer le requérant et lui indiquer les délais prévus par le présent article.

Lorsque le responsable, après avoir pris des moyens raisonnables pour aviser un tiers par courrier, ne peut y parvenir, il peut l'aviser autrement notamment par avis public dans un journal diffusé dans la localité de la dernière adresse connue du tiers. S'il y a plus d'un tiers et que plus d'un avis est requis, les tiers ne sont réputés avisés qu'une fois diffusés tous les avis.

Le tiers concerné peut présenter ses observations dans les 20 jours qui suivent la date où il a été informé de l'intention du responsable. À défaut de le faire dans ce délai, il est réputé avoir consenti à ce que l'accès soit donné au document.

Le responsable doit donner avis de sa décision au requérant et au tiers concernés, par courrier, dans les 15 jours qui suivent la présentation des observations ou l'expiration du délai prévu pour les présenter. Dans le cas où le responsable a dû recourir à un avis public, il ne transmet un avis de cette décision qu'au tiers qui lui a présenté des observations écrites. Lorsqu'elle vise à donner accès aux documents, cette décision est exécutoire à l'expiration des 15 jours qui suivent la date de la mise à la poste de l'avis.

1982, c. 30, a. 49; 2006, c. 22, a. 27; 2021, c. 25, a. 5.

Article 13

Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

- 1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;
- 2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;
- 3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

Article 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

- 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29; 2021, c. 25, a. 8

Article 54

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110; 2021, c. 25, a. 10.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTREAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).



Gouvernement du Québec
Cabinet de la ministre du Tourisme
ministre responsable de la région de la Mauricie
et députée de Lavoie

Québec, le 27 avril 2016

Monsieur Dany Sévigny
Président
La Fête du Lac des Nations inc.
5-86, rue Wellington Nord
Sherbrooke (Québec) J1H 5B8

Monsieur le Président, *Sévigny*

J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière de 54 500 \$ pour soutenir l'organisation et la tenue de l'édition 2016 de La Fête du Lac des Nations.

Cette aide vous est octroyée dans le cadre du Programme de développement de l'industrie touristique et est assujettie à certaines conditions, notamment en ce qui concerne l'annonce publique de l'aide financière allouée. Ces modalités vous seront communiquées prochainement par madame Lucie Gervais, conseillère aux entreprises touristiques, que vous pouvez joindre au 418 643-5959, poste 3435.

Par ailleurs, j'ajoute de façon exceptionnelle et non récurrente à cette contribution une aide de 10 500 \$ provenant de mon enveloppe discrétionnaire afin de répondre de façon optimale aux besoins de votre prochain événement, pour un total de 65 000 \$ pour l'année financière en cours.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


JULIE BOULET

p. j. Chèque

Québec
Bureau 400
900, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B5
Téléphone : 418 528-8063
Télécopieur : 418 528-8066
ministre@tourisme.gouv.qc.ca

Montréal
Bureau 400
1255, rue Peel
Montréal (Québec) H3B 4V4
Téléphone : 514 864-3419
Télécopieur : 514 864-6988

Grand-Mère
570, 6^e Avenue
Grand-Mère (Québec) G9T 2H2
Téléphone : 819 538-3349
Téléphone sans frais : 1 800 567-2996
Télécopieur : 819 538-0887



Québec, le 6 juin 2017

Monsieur Dany Sévigny
Président
Fête du Lac des Nations
86, rue Wellington Nord, bureau 5
Sherbrooke (Québec) J1H 5B8

Monsieur le Président, *Dany,*

J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière de 100 000 \$ pour soutenir l'organisation et la tenue de l'édition 2017 de la Fête du Lac des Nations. Cette aide vous est octroyée dans le cadre du volet 2 du programme Aide financière aux festivals et aux événements touristiques.

Cette aide est assujettie à certaines conditions, notamment en ce qui concerne l'annonce publique de l'aide financière allouée. Ces modalités vous seront communiquées prochainement par madame Julie Marchand, conseillère en développement touristique, que vous pouvez joindre au 418 643-5959, poste 3427.

Je vous rappelle que le gouvernement du Québec a actualisé les critères du programme et augmenté substantiellement son soutien financier dédié aux festivals et événements. Ce sont 110 M\$ qui sont maintenant disponibles pour les cinq prochaines années afin de soutenir l'économie et le rayonnement de l'ensemble des régions du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


JULIE BOULET



Québec, le 27 avril 2018

Monsieur Dany Sévigny
Président
La Fête du Lac des Nations inc.
86, rue Wellington Nord, bureau 5
Sherbrooke (Québec) J1H 5B8

Monsieur le Président,

Dany,

J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière de 115 000 \$ pour soutenir l'organisation et la tenue de l'édition 2018 de la Fête du Lac des Nations. Cette aide vous est octroyée dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques.

Cette aide est assujettie à certaines conditions, notamment en ce qui concerne l'annonce publique de l'aide financière allouée. Ces modalités vous seront communiquées prochainement par madame Julie Marchand, conseillère en développement touristique, que vous pouvez joindre au 418 643-5959, poste 3427.

Je tiens à vous remercier de votre contribution à stimuler l'économie du Québec par l'augmentation du nombre de visiteurs et l'accroissement des recettes touristiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

JULIE BOULET



Québec, le 30 avril 2019

Monsieur Dany Sévigny
Président
Fête du Lac des Nations
86, rue Wellington Nord, bureau 5
Sherbrooke (Québec) J1H 5B8

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière de 123 000 \$ pour soutenir l'organisation et la tenue de l'édition 2019 du Fête du Lac des Nations. Cette aide vous est octroyée dans le cadre du volet 2 du programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques.

De plus, j'ajoute une aide non récurrente au montant maximal de 5 000 \$ pour soutenir la réalisation d'une étude de provenance et d'achalandage 2019.

Cette aide est assujettie à certaines conditions, notamment en ce qui concerne l'annonce publique de l'aide financière allouée. Ces modalités vous seront communiquées prochainement par madame Julie Marchand, conseillère en développement touristique, que vous pouvez joindre au 418 643-5959, poste 3427.

Je tiens à vous remercier de votre contribution à stimuler l'économie du Québec par l'augmentation du nombre de visiteurs et l'accroissement des recettes touristiques.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



CAROLINE PROULX

Québec, le 30 avril 2020

Monsieur Charles Custeau
Président
La Fête du Lac des Nations inc.
86, rue Wellington Nord, bureau 5
Sherbrooke (Québec) J1H 5B8

Corr. 121046

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière de 118 000 \$ pour soutenir l'édition 2020 de la Fête du Lac des Nations. Cette aide vous est octroyée dans le cadre du volet 2 du programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques.

Je vous rappelle qu'en réaction à la pandémie mondiale de la COVID-19 qui sévit, des mesures d'assouplissements ont été prises notamment concernant les versements de l'aide financière et la réalisation des études de provenance et d'achalandage.

Cette aide est assujettie à certaines conditions et les modalités vous seront communiquées prochainement par madame Julie Marchand, conseillère en développement touristique, que vous pouvez joindre par courriel julie.marchand@tourisme.gouv.qc.ca ou au 418 643-5959, poste 3427.

Je tiens à vous remercier pour la richesse de votre contribution à l'offre touristique du Québec; et à vous dire que l'événementiel aura un rôle crucial à jouer dans la reprise et la relance de l'industrie touristique que nous sommes à préparer, tous ensemble.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



CAROLINE PROULX

c. c. M. François Bonnardel, ministre responsable de la région de l'Estrie
M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke

Québec, le 19 mai 2021

Monsieur Charles Custeau
Président
La Fête du Lac des Nations inc.
86, rue Wellington Nord, bureau 5
Sherbrooke (Québec) J1H 5B8

Corr. : 122679 - 2018

Monsieur le Président,

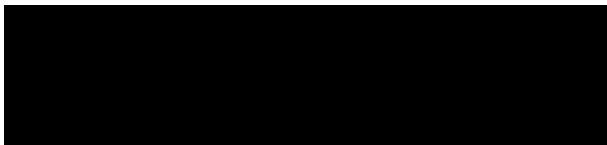
J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière de 109 000 \$ pour soutenir l'édition 2021 de la Fête du Lac des Nations. Cette aide vous est octroyée dans le cadre du volet 2 du programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques.

En raison des impacts causés par la pandémie de la COVID-19 sur l'industrie, j'ajoute à cette aide, de façon exceptionnelle et non récurrente, une somme additionnelle de 54 500 \$, portant ainsi à 163 500 \$ la contribution financière totale accordée dans le cadre de ce programme pour l'édition 2021 de votre événement.

Cette aide est assujettie à certaines conditions et les modalités vous seront communiquées prochainement par madame Julie Marchand, conseillère en développement touristique, que vous pouvez joindre à l'adresse courriel julie.marchand@tourisme.gouv.qc.ca ou au 418 643-5959 poste 3427.

Je tiens à vous remercier pour la richesse de votre contribution à l'offre touristique du Québec et à vous dire que l'événementiel aura un rôle crucial à jouer dans la reprise et la relance de l'industrie touristique que nous sommes à préparer, tous ensemble.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



CAROLINE PROULX

c. c. M. François Bonnardel, ministre responsable de la région de l'Estrie
M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke

Québec, le 16 mai 2022

Monsieur Charles Custeau
Président
La Fête du Lac des Nations inc.
86, rue Wellington Nord, bureau 5
Sherbrooke (Québec) J1H 5B8

Corr. : 3221

Monsieur le Président,

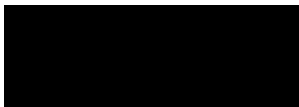
J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière de 109 000 \$ pour soutenir l'édition 2022 de la Fête du Lac des Nations. Cette aide vous est octroyée dans le cadre du volet 2 du programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques.

En raison des impacts causés par la pandémie de la COVID-19 sur l'industrie, j'ajoute à cette aide, de façon exceptionnelle et non récurrente, une somme additionnelle de 54 500 \$, portant ainsi à 163 500 \$ la contribution financière totale accordée dans le cadre de ce programme pour l'édition 2022 de votre événement.

Cette aide est assujettie à certaines conditions et les modalités vous seront communiquées prochainement par l'équipe du ministère du Tourisme, que vous pouvez joindre à l'adresse courriel festivals@tourisme.gouv.qc.ca ou au 418 643-5959, poste 3222.

Je tiens à vous remercier pour la richesse de votre contribution à l'offre touristique du Québec et à vous dire que l'événementiel aura un rôle crucial à jouer dans la reprise et la relance de l'industrie touristique que nous sommes à préparer, tous ensemble.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



CAROLINE PROULX

c. c. M. François Bonnardel, ministre responsable de la région de l'Estrie
M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke

Québec, le 11 mai 2023

Monsieur Charles Custeau
Président
La Fête du Lac des Nations inc.
86, rue Wellington Nord, bureau 5
Sherbrooke (Québec) J1H 5B8

Corr. : 4576

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer une contribution financière de 525 000 \$ pour soutenir l'organisation et la tenue de la Fête du Lac des Nations. Cette somme vous sera versée en 2023, 2024 et 2025 à raison de 175 000 \$ par année. Cette aide vous est octroyée dans le cadre du volet 2 du programme d'Aide financière aux festivals et aux événements touristiques.

Cette aide est assujettie à certaines conditions et les modalités vous seront communiquées prochainement par l'équipe du ministère du Tourisme, que vous pouvez joindre à l'adresse courriel festivals@tourisme.gouv.qc.ca ou au 418 643-5959, poste 3222.

Je tiens à vous remercier pour la richesse de votre contribution à stimuler l'offre touristique du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



CAROLINE PROULX

c. c. M. François Bonnardel, ministre responsable de la région de l'Estrie
M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke

Québec, le 18 février 2025

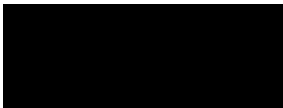
Monsieur Charles Custeau
Président
La Fête du Lac des Nations inc.
1146, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1H 1S2

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mesure visant à favoriser l'utilisation de transports actifs et collectifs lors des festivals et des événements touristiques au Québec, j'ai le plaisir de vous annoncer une aide financière maximale de 38 025 \$ pour le projet de renforcement du service de navettes pour la Fête du Lac des Nations. Cette aide vous est octroyée par l'entremise du Programme Virage durable, financé par le ministère du Tourisme et administré par Événements Attractions Québec (ÉAQ).

Cette contribution est assujettie à certaines conditions, notamment en ce qui concerne l'annonce publique de l'aide consentie et au respect de l'ensemble des clauses de la convention d'aide financière. Ces conditions vous seront communiquées par la responsable de votre dossier, madame Michèle Lord, chargée de projets majeurs d'ÉAQ, que vous pouvez joindre par courriel à viragedurable@eaq.quebec.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



CAROLINE PROULX

c. c. M. François-G. Chevrier, directeur général d'ÉAQ
M. François Bonnardel, ministre responsable de la région de l'Estrie

GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS - TRANSPORT 2024-2025

Note finale >>	68	> menu déroulant
STATUT >>		
Date du comité directeur >	2 décembre 2024	aaaa-mm-jj
Facteurs de réussite	68	
Pièces complémentaires	0	

RESPONSABLE DU PROJET
Cindy Trottier directrice générale
dg@fetedulacdesnations.com
819-569-5888

Lien FORMULAIRE de dépôt
"J:\eq_satq\Développement durable\Transports actifs et collectifs\Appel à projets\Gestion\VOLET 1.2\Fête du Lac aux Nations_1.2_9381\LacNations_Formulaire.pdf"

Identification de l'ORGANISATION			
Date du dépôt de projet (aaaa-mm-jj)	25 novembre 2024	ID OGGIG >	9381
Nom de l'organisation (tel que vu dans OGGIG)	Fête du Lac des Nations inc.		
Site web organisation	fetedulacdesnations.com		
Forme juridique	Organisme à but non lucratif (OBNL) légalement constitué au Québec		
Région touristique	Cantons-de-l'Est	NEQ >	1160857000
NON-ADMISSIBILITÉ (menu déroulant) >			
CATÉGORISATION			
Nom du festival	Fête du Lac des Nations		
Date de début	15 juillet 2025	Date de fin >	20 juillet 2025
Description du festival/événement	Depuis 1981, la Fête du Lac des Nations Promutuel Assurance est ancrée dans le cœur de la population sherbrookoise. Au rendez-vous : une programmation musicale diversifiée sur plusieurs scènes, une multitude d'activités familiales, une sélection de concessions		
Durée en jour	6	Saison >	Été
Type de milieu	Urbain	Catégorie >	Culturel
Taille	Petite > 1 à 99 employés(-es)	Type projet >	Individuel
Volet souhaité	Volet 1.2 – Projets de sensibilisation et de promotion		
Identification du PROJET			
Titre du projet	Vers une mobilité durable : Renforcement du service de navettes pour la Fête du Lac des Nations		
\$ VD demandé	38 025,00 \$	Dép. ADMISSIBLES >	76 050,00 \$
Montant total projet	76 050,00 \$	% soutien demandé >	50%
Soutien financier ajusté (réel)	38 025,00 \$	% réel soutien financier >	50%

> VALIDER AU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES SI OK ET ENREGISTRER LE PDF DANS LE DOSSIER DU DEMANDEUR

> aaaa-mm-jj

> menu déroulant

> INFO VIA MONTAGE FINANCIER

> INFO VIA MONTAGE FINANCIER

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de bonification du service de navettes pour la Fête du Lac des Nations vise à améliorer l'accessibilité, la sécurité et l'impact environnemental du festival, tout en offrant une expérience plus agréable et représentative des besoins des participants. Actuellement, l'afflux important de visiteurs génère des problématiques de congestion, de stationnement limité ainsi que de pollution de l'air. Ce projet prévoit l'extension des lignes de navettes gratuites et l'augmentation de la fréquence des trajets, afin d'alléger la circulation, principalement dans le périmètre autour du parc, de limiter les GES produits par les festivaliers, de desservir plus de population ainsi que de renforcer la sécurité près du site. Cette initiative nous permettra de réduire l'empreinte carbone du festival, elle encouragera les festivaliers à opter pour un mode de transport plus écologique et offrira une alternative pratique et accessible aux visiteurs qui pourront privilégier les transports en commun à l'utilisation de leur voiture. De plus, l'optimisation du service de navettes participera à une gestion plus fluide de la foule et donc, à une expérience optimale et sécuritaire.

Ce projet est pour nous la pierre angulaire, de la continuité d'un virage durable plus vert, en ce qui concerne le transport à la Fête du Lac des Nations. Ceci fait suite aux résultats de l'édition 2024 concernant les habitudes de transport des festivaliers, qui nous a démontré que la majeure partie des festivaliers utilisent les voitures individuelles pour se rendre à l'événement. Il est encore plus prioritaire pour nous de proposer des alternatives concrètes et durables et d'inciter nos festivaliers à privilégier d'autres moyens de transports que la voiture. Par exemple, nous désirons implanter plus de stationnements pour les vélos et inclure des bornes rechargeables, à plus grande échelle, sur notre site. Nous voulons également collaborer avec des entreprises de covoiturage autant sur de longues distances, qu'au cœur même de la ville de Sherbrooke. En somme, notre projet de navettes gratuites pour la Fête du Lac nous propulse vers des solutions de transport durable que nous voulons voir évoluer et devenir partie intégrante de la Fête du Lac des Nations.

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET AUTRES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ		OUI	NON	COMMENTAIRES DE L'ANALYSTE
Le(s) demandeur(s) a(ont) un statut admissible		OUI		
Le festival ou l'événement se tient au Québec		OUI		
Le festival ou l'événement a une durée minimale de 2 jours de programmation		OUI		
Le festival ou l'événement est organisée en fonction d'une thématique et d'une programmation d'activités		OUI		
Le festival ou l'événement a minimalement eu une édition préalablement au dépôt de la demande d'aide financière		OUI		
La tenue d'au moins une (1) édition du festival ou de l'événement doit avoir lieu durant la période de réalisation du projet		OUI		
Les organisations doivent accepter de partager les résultats et les étapes de mise en place de leur projet avec ÉAQ et les autres entreprises du secteur		OUI		

0 – Pas du tout | 1 – Il y a plusieurs déficiences | 2 – Il y a certaines déficiences | 3 – Répond à l'objectif de l'énoncé | 4 – Répond à l'énoncé avec certains avantages | 5 – Répond à l'énoncé de façon exceptionnelle | N/A – Non applicable/sans objet

SECTION 2 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	9	OUI	NON	COMMENTAIRES DE L'ANALYSTE
Description du projet claire et précise	2			Pas clair exactement quels seront les éléments du projet
Étapes de déploiement et échéancier de mise en œuvre clairs et précis	3			
Éléments constituant le projet sont réalistes et documentés	4			On des résultats de 2024 qui démontrent les habitudes des visiteurs
Le calendrier des étapes du plan de mise en œuvre respectent les échéanciers du programme		X		
Recommandation selon section 2: Le projet a été présenté de façon concluante		X		

0 – Pas du tout | 1 – Il y a plusieurs déficiences | 2 – Il y a certaines déficiences | 3 – Répond à l'objectif de l'énoncé | 4 – Répond à l'énoncé avec certains avantages | 5 – Répond à l'énoncé de façon exceptionnelle | N/A – Non applicable/sans objet

SECTION 3 - PERTINENCE DU PROJET SELON LES OBJECTIFS DU PROGRAMME	24	OUI	NON	COMMENTAIRES DE L'ANALYSTE
Le projet répond à l'objectif de favorisation de l'utilisation de transports actifs et collectifs	3			
Le projet répond à l'objectif de contribution à mieux déterminer les incitatifs ainsi que les types d'aménagement et d'infrastructures ayant le plus grand impact possible	4			Il y a de la collecte de données en temps réels pour voir l'utilisation
Le projet répond à l'objectif d'innovation en termes d'utilisation des modes de transport actif et collectif	3			
Si le projet est une consolidation d'un projet déjà existant > démontre qu'il répond clairement à de nouveaux objectifs en lien avec ce programme		X		
Le projet permet d'augmenter les connaissances en termes de transports actifs et collectifs des différentes parties prenantes	3			
Le projet s'inscrit dans les orientations stratégiques du demandeur	4			
Le projet a le potentiel de devenir récurrent ou pérenne dans le temps	4			Possibilité de partager la méthode de collecte de donnée à d'autres festivals.
Le projet prend en considération des principes de développement durable et les intègre aux activités prévues au projet	3			
Recommandation selon section 3 : Le dépôt de projet est clair, réaliste, cohérent et efficient		X		

0 – Pas du tout | 1 – Il y a plusieurs déficiences | 2 – Il y a certaines déficiences | 3 – Répond à l'objectif de l'énoncé | 4 – Répond à l'énoncé avec certains avantages | 5 – Répond à l'énoncé de façon exceptionnelle | N/A – Non applicable/sans objet

SECTION 4 - RÉPERCUSSIONS DU PROJET	17	OUI	NON	COMMENTAIRES DE L'ANALYSTE
Le projet fait profiter de retombées sociales, en particulier concernant la réduction des inégalités sociales en matière de santé	4			Retombées en matières de santé très bien ciblée, ça démontre la bonne compréhension des objectifs du programme
Le projet fait profiter de retombées environnementales	5			Retombées chiffrées en fonction des données déjà acquises
Le projet fait profiter de retombées économiques	4			
Le projet expose ses retombées positives et explique l'envergure des résultats attendus	4			17000 utilisations du services de navettes visées
Recommandation selon section 4 : Les repercussions sont claires, réalistes et cohérentes		X		

0 – Pas du tout | 1 – Il y a plusieurs déficiences | 2 – Il y a certaines déficiences | 3 – Répond à l'objectif de l'énoncé | 4 – Répond à l'énoncé avec certains avantages | 5 – Répond à l'énoncé de façon exceptionnelle | N/A – Non applicable/sans objet

SECTION 5 - VIABILITÉ ET FAISABILITÉ DU PROJET	12	OUI	NON	COMMENTAIRES DE L'ANALYSTE
Description des contraintes et menaces pouvant mettre en péril la réalisation du projet	3			Mentionne qu'il faut des solutions, mais pas de solutions proposées
Le projet bénéficie du soutien du milieu, des parties prenantes du projet et des associations touristiques régionales et sectorielles (le demandeur présente les moyens déployés pour assurer l'acceptabilité sociale du projet et les appuis reçus)	2			Soutien organisationnel et le reste c'est plus une description de chaque partenariat qu'une démonstration de soutien du milieu
Expertise et expérience en lien avec le projet	4			Bonification du service, donc ont déjà l'expérience d'implantation de navettes
Appel à une ressource externe possédant une expertise liée au projet (ou possède les compétences à l'interne)	3			Plus description de partenaires, mais comme ils ont l'expérience interne, pas nécessairement besoin d'expérience externe
Recommandation selon section 5 : Le projet est viable et faisable		X		

0 – Pas du tout | 1 – Il y a plusieurs déficiences | 2 – Il y a certaines déficiences | 3 – Répond à l'objectif de l'énoncé | 4 – Répond à l'énoncé avec certains avantages | 5 – Répond à l'énoncé de façon exceptionnelle | N/A – Non applicable/sans objet

SECTION 6 - MONTAGE FINANCIER	6	OUI	NON	COMMENTAIRES DE L'ANALYSTE
Montage financier décrit bien les sources de revenu	3			
Montage financier décrit bien les dépenses prévues	3			La collecte de donnée pourrait être une dépense de réalisation
Les états financiers démontrent la capacité financière de l'organisation à réaliser le projet		X		

0 – Pas du tout | 1 – Il y a plusieurs déficiences | 2 – Il y a certaines déficiences | 3 – Répond à l'objectif de l'énoncé | 4 – Répond à l'énoncé avec certains avantages | 5 – Répond à l'énoncé de façon exceptionnelle | N/A – Non applicable/sans objet

SECTION 7 - DOCUMENTS À JOINDRE	0	OUI	NON	COMMENTAIRES DE L'ANALYSTE
Résolution du CA ou une lettre de confirmation du président.e ou propriétaire de l'organisation confirmant la demande de dépôt de projet		OUI		
Lettre attestant que l'organisation soutenue possède les fonds ou a obtenu le financement nécessaire à la réalisation du projet (mise de fonds de l'entreprise)		OUI		
Lettres d'appui, si applicable	NA			
Plan de communication ou de commercialisation	NA			
Permis d'exploitation, permis municipaux	NA			
Cahier de charge, plan d'affaires	NA			
Recommandations, avis d'expert, études	NA			
Offres fournisseur, soumissions et/ou contrat	NA			
Plans d'aménagement, maquettes	NA			
État des résultats prévisionnels	NA			
Autres:	N/A			

RECOMMANDATION GLOBALE: Le projet s'appuie sur des décisions solides et réfléchies

Projet recommandé, car assez simple en fait: bonification du service de navette et sensibilisation. Comme il y a deux événements dans la ville de Sherbrooke, il pourra être intéressant de comparer ce que chacun à mis en place selon les résultats obtenus. Puis je mentionne encore une fois le peu de temps qu'ils ont eu pour écrire la demande compte tenu qu'ils ont décidée de déposé lors du Congrès.

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU DOSSIER > REPORT AUTOMATIQUE DES CALCULS DE LA PONDÉRATION			
FACTEURS DE RÉUSSITE	NOTE OBTENUE	NOTE POSSIBLE	RÉSULTAT PONDÉRÉ
SECTION 2 - DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	9	15	9,00
SECTION 3 - PERTINENCE DU PROJET SELON LES OBJECTIFS DU PROGRA	24	35	20,57
SECTION 4 - REPERCUSSION DU PROJET	17	20	17,00
SECTION 5 - VIABILITÉ ET FAISABILITÉ DU PROJET	12	20	12,00
SECTION 6 - MONTAGE FINANCIER	6	10	9,00
TOTAL DES FACTEURS DE RÉUSSITE	68	100	67,57
SECTION 7 - DOCUMENTS À JOINDRE - BONUS	0	40	0,00

Julie Roussel

Évaluation réalisée par

26 novembre 2024

Date

AAAA-MM-JJ